



Reintégration dans la nationalité française

Par **minalorence**, le **28/09/2016** à **17:37**

bonjour, mon frère né le 10/08/1961 en Algérie de parents algériens pendant sa naissance il a été inscrit sur le registre des naissances par un employé français, ainsi que mon père qui est né en 1940. ma question est comme suivant: Es que mon père et mon frère peuvent retirer leurs copies intégrale de(Nantes)

Par **youris**, le **28/09/2016** à **17:56**

bonjour,
je ne pense pas que votre frère soit né de parents algériens puisqu'à cette date, la nationalité algérienne n'existait pas.
il est normal que ce soit un employé français qui ait enregistré la naissance puisqu'à l'époque les habitants de l'algérie étaient français.
les archives d'état-civil des communes algériennes antérieures à 1962 sont restées en algérie.
le service d'état civil de nantes est dépositaire des registres d'état civil qui concernent des ressortissants français.
salutations